

Et une "charte" de la laïcité à Genève pour combattre l'islam...

écrit par Maxime | 20 août 2016



Et un petit fascicule sur la laïcité pour la rentrée scolaire à Genève :

Ce n'est pas sans faire penser à la Charte de la laïcité française : mêmes causes, mêmes effets...

L'école rappelle les principes de la laïcité

Canton de Genève Un fascicule, agrémenté de dessins humoristiques de Zep, sera distribué aux 9700 collaborateurs du département de l'instruction publique.

L'Etat de Genève a tenu à rappeler dans une brochure les grands principes de la laïcité à l'école.

Cette question occupe les responsables de l'école genevoise depuis un certain temps. Il faut une fois répondre à un refus de participer à un cours de gymnastique ou réagir, une autre fois, à une demande de dispense pour la journée sportive lors du ramadan.

Le personnel enseignant n'est pas toujours bien armé pour faire face à ces questions. «Il était devenu nécessaire de rappeler le cadre de la laïcité à l'école», a fait savoir vendredi la conseillère d'Etat responsable du DIP Anne

Emery-Torracinta. La brochure énumère les grands principes et une série de règles non négociables.

Le besoin de clarification de la notion de laïcité en milieu scolaire est apparu indispensable aux yeux de Mme Emery-Torracinta voilà environ un an, quand un débat s'était engagé pour savoir si l'on devait obliger de jeunes élèves à chanter «L'Arche de Noé» de Benjamin Britten. Le DIP avait finalement mis son veto.

Neutralité

La laïcité n'est pas la négation du fait religieux. L'Etat doit se montrer neutre et ne pas privilégier une religion au détriment des autres ou des athées, a rappelé la magistrate. Dans les classes, les enseignants ne doivent pas porter de signes religieux ostensibles. Pour les élèves, les règles sont plus souples.

L'école se montre toutefois intraitable concernant la participation au cours et aux matières figurant dans le programme scolaire. La musique, la biologie, la natation, la gymnastique ou l'éducation sexuelle ne peuvent faire l'objet d'aucune dérogation. Des congés peuvent être exceptionnellement accordés pour les fêtes religieuses.

L'étude des oeuvres d'art à dimensions religieuses est également obligatoire. «Nous sommes dans une société judéo-chrétienne et nous n'allons pas nier notre histoire», a souligné Mme Emery-Torracinta. L'école doit aussi être un lieu où il n'existe aucune discrimination entre les hommes et les femmes.

Privilégier le dialogue

Si des problèmes surgissent avec des élèves ou des parents pour des motifs religieux, la brochure prône avant tout le dialogue. Très souvent, une telle approche permet de régler les questions, a fait savoir la conseillère d'Etat. Genève n'a ainsi jamais dû recourir à des sanctions, comme des amendes ou des exclusions.

La brochure distribuée à la rentrée au personnel du DIP vise à le rassurer. L'école genevoise est aujourd'hui relativement épargnée par des attitudes contrevenant aux principes de la laïcité, alors qu'elle se caractérise par sa multiculturalité et qu'elle compte 40% d'élèves allophones.

Les règles de la laïcité en milieu scolaire figurent dans la Constitution et dans la loi sur l'instruction publique. Le Conseil d'Etat genevois a déposé voilà quelques mois un projet de loi sur la laïcité qui fait actuellement l'objet d'un examen de la

part du Grand Conseil. (ats/nxp)

(Créé: 19.08.2016, 13h18)

<http://www.24heures.ch/suisse/cole-rappelle-principes-laicite/story/15067871>